



MUNICIPALITÉ DE PIOPOLIS

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Emmanuelle Fredette, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite Municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil municipal de Piopolis, le mardi 6 juin 2023 à 19 h.

Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur la demande pour la dérogation mineure suivante :

Nature et effets

La demande concerne la construction d'un garage empiétant de 2 mètres dans la partie cours avant du bâtiment principal soit à 10 mètres de l'emprise de rue.

Identification du site concerné

La demande concerne le 670 chemin de la Rivière Bergeron, propriété de M. Marc-André Chouinard.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande.

DONNÉ à Piopolis ce 20 mai 2023

Emmanuelle Fredette

Directrice générale et greffière-trésorière